Image not found or type unknown

Peuve til me licencier pour ça

Par **BRUNO PINHEIRA**, le **28/08/2018** à **16:21**

bonjour
j'ai enregistré mon amde a son insu pour prouver que jetais harceler il a tenu des propos en plus autres vis a vis des collègues et du service ou je travail. du coup les collègue concerné on demander se qui soi évincer du service se qui a été fait.maintement.j'ai reçu un courrier de mon responsable qui me demande une convocation pour un entretien préalable
des fait grave vous concernant ayant a notre connaissance.nous envisageons de prendre a votre égard une sanction disciplinaire du second degré pouvant aller jusqu'au licenciement sans préavis ni indemnité afin de recueillir vos explications il me demande de me pressante a une date .je voudrai savoir si il preuve me licencier pour ça ? alors que j'étais harceler et pour prouver a mes syndicat ma bonne foi pour le harcèlement merci

Par **P.M.**, le **28/08/2018** à **16:45**

Bonjour,
Vous ne savez pas formellement ce qui vous sera reproché et je vous conseillerais de vous faire assister lors de l'entretien préalable, de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation…
On n'a pas trouvé le moyen d'empêcher l'employeur de procéder à un licenciement mais ensuite, c'est à l'appréciation du Conseil de Prud'Hommes de juger s'il y a faute grave et même simplement une cause réelle et sérieuse...

Par **miyako**, le **28/08/2018** à **19:33**

Bonsoir,
Surtout ,lors de l'entretien ,vous notez tout ce qui se dit avec précision et faites un compte rendu .
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **P.M.**, le **28/08/2018** à **20:31**

Pas besoin de faire un compte-rendu puisque c'est le rôle de la personne qui assisterait à l'entretien préalable de préférence Représentant du Personnel ou Conseiller du Salarié...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés